

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC SISTERON 25 AVENUE JEAN JAURES 04200 SISTERON
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

MR TRULLENQUE GALLEN Luis MR MARTINEZ DE PISON SAINZ Borja, gérants de la société 4CPLUS , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 29 RUE DU COMMANDANT WILMART 04200 SISTERON, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	MR TRULLENQUE GALLEN Luis
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €
2e associé	MR MARTINEZ DE PISON SAINZ Borja
Nombre de parts	50
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

